

Dons de médicaments dans les zones de guerre et de crises : un partenariat unique entre Tulipe et le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

L'association humanitaire d'aide d'urgence Tulipe¹ a signé le 26 mai avec le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) une convention unique pour renforcer son engagement en zones de crise.

Seule association en France disposant du statut d'établissement pharmaceutique distributeur en gros à vocation humanitaire autorisé par l'ANSM, Tulipe dispense en zones de guerre, de crise ou touchées par les catastrophes naturelles des produits de santé auprès des populations vulnérables. Ce partenariat avec le CDCS permet à Tulipe d'agir dans les zones les plus difficiles d'accès et de faciliter la coordination de l'aide médicale française.

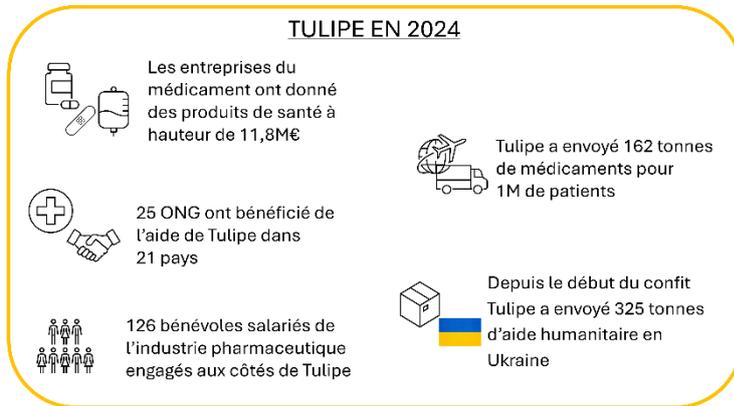
Depuis plus de 40 ans, l'association d'urgence et de solidarité internationale des entreprises de santé, Tulipe, est devenue progressivement un acteur humanitaire incontournable pour le gouvernement français. Elle est aujourd'hui le premier partenaire du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE dans la dispensation de médicaments pour les populations locales en zone de crise. En 2025, alors qu'environ 30% des missions assurées par l'association sont coordonnées avec le CDCS, la convention formalise un partenariat unique mettant en œuvre la stratégie humanitaire française.

« Depuis 2017, l'association Tulipe et le CDCS du MEAE unissent leurs ressources pour répondre ensemble aux urgences humanitaires à travers le monde. Cette collaboration repose sur une complémentarité précieuse : l'expertise logistique et pharmaceutique de Tulipe et la capacité d'action rapide et coordonnée du CDCS en lien avec le réseau d'ambassades et consulats généraux du MEAE. Cette nouvelle convention structure et facilite la réponse à une demande croissante de cette aide d'urgence », précise Philippe Lalliot, directeur du Centre de crise et de soutien (CDCS).

Dans le cadre de cette convention, les demandes des ONG sont adressées via le CDCS à Tulipe dont les kits composés des produits de santé donnés par les entreprises pharmaceutiques sont acheminés par le CDCS sur les zones de conflit et de crise. Les médicaments sont ensuite distribués sur place par les ONG sous le contrôle du médecin ou d'un pharmacien.

« Dans un monde où les crises se multiplient, notre mission est de faire en sorte que l'accès aux médicaments reste possible, même en temps de guerre ou de catastrophe humanitaire. La signature de cette convention incarne une solidarité concrète, réactive et durable face aux défis humanitaires contemporains », déclare Karine Levesque, présidente de l'association Tulipe.

¹ Interface entre les industries de santé et les associations/ONG pour répondre en urgence aux besoins de populations en détresse, lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophe naturelle et de conflits.



Depuis le début de l'année 2025, l'association a déjà mené des actions humanitaires majeures en Ukraine et en République démocratique du Congo en acheminant des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) pour répondre aux impératifs de soins d'urgence et assurer la poursuite des soins chez les personnes atteintes de maladies chroniques par exemple. L'association Tulipe repose son action sur les dons

en nature de l'industrie pharmaceutique en France et s'appuie sur les ONG de terrain et sur le CDCS pour garantir une distribution rapide, éthique et adaptée des médicaments dans les zones de crise.

Contacts Presse

Stéphanie Bou | 06 60 46 23 08 | sbou@leem.org

Virginie Pautre | 06 31 86 82 70 | vpautre@leem.org

Jean-Baptiste Galland | 06 89 26 65 81 | jeanbaptiste.galland@prpa.fr